

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur KARTAL, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LARBI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame BRISSEZ (à Monsieur DEROUBAIX)
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)

ABSENTS :

Madame ARMAND, Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET
Madame ARBORE

Le quorum est atteint

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

2024.06.03 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT

(Rapporteur : Daniel FABRE)
Nomenclature : 5.3 : Désignation de représentants

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1414-2, qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu la délibération n° 2020.04.02 du 12 juin 2020 portant dénomination des membres de ladite Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20241206-2024_06_03-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024 1

Suite à la démission de Monsieur Antoine MARINO MORABITO au poste de Conseiller Municipal le 21 octobre 2024, il convient de procéder à son remplacement au poste de titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **03 décembre 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Antoine MARINO MORABITO en qualité de représentant titulaire de la Ville d'Ambérieu en Bugey au sein de la CAO ;
2. **DE NOMMER** Michaël LARBI en qualité de représentant titulaire de la Ville d'Ambérieu en Bugey au sein de la CAO.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 11 DEC. 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey is partially obscured by a large, loopy black ink signature.

Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance

A black ink signature consisting of several overlapping loops.A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey is partially obscured by a large, loopy black ink signature. Below the stamp is a rectangular box containing reception information.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20241206-2024_06_03-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024₂